

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Antarguy

Site inspecté : La Garde (83)

Date de l'inspection : 31/12/08

Constat de l'Inspecteur :

la "procédure de gestion des quantités de produit présentes sur le site" n'a pas été présentée.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

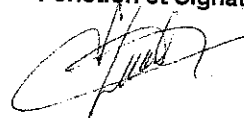
AP du 21/2/08 article 3 point 5

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

d' ~~une~~ courriel Antarguy du 14/1/09 (rif 005/2009).

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

DRIRE

L'inspection le : 2

 Fiche soldée le :